

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt

Et le dix décembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 03/12/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, ECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Louise

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : BERNAT Laurent, LAFFOND Bernard, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n° 70-2020

Participation financière au RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté)

Monsieur le Maire indique que le RASED intervient dans les écoles maternelles et primaires. Son rôle est de prévenir et de réduire les difficultés que tout enfant peut rencontrer.

Le RASED a adressé un courrier à la commune pour solliciter une participation financière à son budget de fonctionnement à hauteur de 2 € par élève de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de verser** au RASED une participation financière à hauteur de 2€ par élève inscrit à l'école de Montlaur soit une somme de 100 euros (cent euros)
- **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document afférent à cette affaire

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

